

LE CARILLON



HEUGNES
Printemps 2018



Sommaire

Mot du Conseil	2
Conseils Municipaux	2 - 5
Photos et	
Mots des Associations	6 - 10
Dates à retenir	10
« Il était une fois... »	10-11

Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

mairie.heugnes@wanadoo.fr

www.heugnes.fr

Facebook : Heugnes Indre

A la Une !

Le 9 mai, nos boulangers se sont mariés.
Félicitations à Sabrina et Ludovic ...



Le Mot du Conseil Municipal

Vous trouverez dans ce numéro du Carillon les budgets pour 2018. A cet égard je souhaite vous communiquer quelques informations qui semblent utiles à la compréhension de ces derniers.

La commune de Heugnes a perdu, en cumulé de 2014 à 2018, la somme de 54 000 € de dotation globale de fonctionnement ce qui représente environ 16 % de nos dépenses réelles.

Nous avons chaque année mis en œuvre un programme d'économies pour pallier à ce manque de recettes et à l'augmentation des dépenses obligatoires de fonctionnement (normes).

Malgré cela, nous avons, durant ces 4 années, consacré des sommes conséquentes afin d'améliorer votre cadre de vie.

Promesse a été faite par le Président de la République de maintenir cette dotation à son montant actuel mais nous devons tout de même continuer à réaliser des économies afin de continuer à investir dans nos bâtiments et notre territoire communal. Nous sommes également endettés (auberge, boulangerie, assainissement et aménagement de la Place St Martin) et nous devons nous appliquer au remboursement de ces emprunts. Nombre de nos concitoyens m'ont informée de leur désir de favoriser nos commerces existants et à venir par le biais d'une baisse de leur loyer annuel. En l'état actuel, il n'est pas possible de rembourser les emprunts afférents à ces commerces sans loyer ou sans augmentation conséquente de vos impôts locaux. Certaines communes font le choix de faire payer plus aux contribuables, ce qui n'est pas notre cas : les taux d'imposition restent inchangés pour 2018.

Concernant le RPI Heugnes – Pellevoisin, je suis heureuse de vous informer de la titularisation de Charlene BAUDIN à l'école de Heugnes et de Johanne BELMON à l'école de Pellevoisin. Elles seront donc avec vos enfants à la rentrée prochaine.

Félicitations à nos boulangers qui se sont unis par les liens du mariage et qui ont, cette fois encore, enchanté nos papilles à cette occasion !

Dans l'attente des fêtes du mois d'août, profitez de ces premiers jours de soleil et portez-vous bien.

Sophie GUERIN.

COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Vote des subventions aux associations locales

Associations	2017 (pour mémoire)	2018
BIP TV	50	50
Amicale des Pêcheurs / Heugnes	250	250
Amicale des Pompiers / Heugnes	300	300
Amicale du O'NAHON/ Comité des Fêtes	1600	1600
Association de pêche l'Epinoche /Pellevoisin	50	50
Association Sportive de Heugnes	1000	1000
Les Amis du Jeudi	360	360
La Prévention Routière	30	30
U.C.C. Châteauroux	750	750
Amicale des Parents d'Elèves Heugnes/Pellevoisin	300	300
Association de Chasse de Heugnes	200	200
Association Vélo Club Châtillonnais	50	50
Coopérative Scolaire de Heugnes	300	300
Souvenir Français	50	50
Assoc. Familles Rurales La Ruche Ecueillé		280
Ecurie Berrichonne		300
TOTAL	5290 €	5 870 €



APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés par le Trésorier pour le budget principal, le commerce multiple rural, la boulangerie et l'assainissement.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs du budget principal, du commerce multiple rural, de la boulangerie et de l'assainissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux des trois taxes locales pour un produit attendu de 115 820€ :

Taxe d'habitation :	14.32 %
Taxe foncière (bâti) :	16.18 %
Taxe foncière (non bâti) :	34.66 %

FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres, accepte d'accorder une participation au FAJD, soit 12.60 €.



LE BUDGET PRINCIPAL 2018

I) Les dépenses de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres, elles s'élèvent à **361 708.83 €** d'opérations réelles.

Les charges à caractère général (011) représentant un montant de 116 210.83 €. Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- Les achats de matières et fournitures : eau (4 000 €), électricité (14 000 €), combustibles (1 000 €), carburants (7 500 €), fournitures de voirie (2 000 €)
- Les services extérieurs : entretien de bâtiments (7 142.83 €), assurances (5 900 €), entretien de matériel (4 000 €), voies et réseaux (18 388.00 €)
- Autres services extérieurs : fêtes et cérémonies (11 000 € dont le feu d'artifice et colis de Noël), frais d'affranchissement (1 000 €) et de télécommunication (2 000 €)
- Les taxes foncières (15 000 €) : la commune étant propriétaire de terres, elle paie des impôts.

Les charges de personnel (012) pour un montant de 139 575.00 € réparti en :

- Rémunération du personnel titulaire et non titulaire (93 000 €)
- Charges sociales s'y rapportant (40 000 €)

Les charges de gestion courante (65) pour un total de 98 146.00 € réparti en :

- Indemnités des élus et cotisations retraite (18 250 €)
- Contribution au service départemental d'incendie (19 062 €)
- Contributions versées aux organismes de regroupement (34 790 €) : SIVOM, R.P.I....
- Subventions versées aux associations (7 300 €) : sports, fêtes,...

Les charges financières (66) qui se résument au remboursement des intérêts des emprunts en cours (3 024 €)

II) Les recettes de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres pour un montant de **361 708.83 €**

- Les produits des services (2 630 €) dont les concessions de cimetière, la redevance France Télécom, ...
- Impôts et taxes (126 400.00 €) dont contributions directes (115 000.00 €)
Taux inchangés pour 2018
- Les dotations (118 822.00 €) dont 66 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement.
- Autres produits de gestion courante (68 000 €) dont les revenus des immeubles et les locations des terres communales.

Un résultat reporté s'élevant à 45 856.83 €, le budget principal s'équilibre donc à **361 708.83 €**.

III) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses sont :

- Remboursement du capital des emprunts (8 999 €)
- Achat de matériel/Travaux (46 000 €)
- Dépôt de garantie (620 €)
- RàR 2017 (19 000 €)

Le total des dépenses s'élève à **74 619.00 €**

IV) Les recettes d'investissement

- Fonds de compensation de TVA : 8 000 €
- Subventions 2018 : 40 463.10 €
- Taxe d'aménagement : 1 115 €
- Prêts CODAC : 30.46 €
- Amortissement : 3 728 €
- Solde d'exécution 2017 : 21 282.44 €

soit un total de **74 619.00 €**

LES BUDGETS ANNEXES 2018

BOULANGERIE

En fonctionnement : 11 023.84 € HT dont

Dépenses :

Intérêts des emprunts: 1 062 €
Achat de mobilier : 4 685.84 €,
Ecritures comptables : 313.18 €,
Virement section investissement: 4 962.82 €.

Recettes :

Loyers : 3 700 € H.T.,
Résultat reporté: 3 123.84 €
Subvention du budget principal : 4 200 €

En investissement : 9 442.37 € HT

Dépenses :

Déficit reporté : 3 279.55 €
Emprunt capital : 3 276 €
Installations diverses : 1 686.82 €
Dépôt et cautionnement : 1 200 €

Recettes :

Réserve: 3 279.55 €
Dépôt et cautionnement : 1 200 €
Virement section de fet : 4 962.82 €

AUBERGE

En fonctionnement : 15 517.43 € HT

Dépenses :

Bâtiments : 14 403.43 €
Intérêts des emprunts : 1 109 €
Charges divers : 5 €

Recettes :

Loyers : 8 400 € H.T
Résultat reporté : 7 117.43 €

En investissement : 9 926.95 €

Dépenses :

Travaux: 6 347.95 €
Emprunt capital : 3 579 €

Recettes :

Réserve : 7 000 €
Solde d'exécution 2017: 2 926.95 €

ASSAINISSEMENT

En fonctionnement : 38 105.94 € HT

Dépenses :

Entretien station : 7 550 €
Intérêts des emprunts : 8 675€
Régularisation de TVA : 2 €
Divers : 200 €
Virement à la section d'investissement : 10 320.94 €
Dotation aux amortissements : 11 358 €

Recettes :

Redevance d'assainissement : 15 008 €
Subvention budget principal : 14 342.72 €
Amortissement de subvention : 6 220 €
Résultat reporté : 2 535.22 €

En investissement : 26 825.88 €

Dépenses :

Travaux et matériel : 5 146.94
Emprunt capital : 10 312 €
Amortissement de subvention : 6 220 €
Déficit reporté : 5 146.94 €

Recettes :

Virement de la section de fonctionnement: 10320.94 €
Dotation aux amortissements : 11 358 €
Réserve : 5 146.94 €



Amicale des parents d'élèves

Le 25 février dernier, l'APE du RPI Heugnes - Pellevoisin organisait son loto annuel, à la salle des fêtes d'Ecueillé. Quelques 240 passionnés du carton numéroté ont pu jouer et certains gagner nombres de beaux lots, tels que salon de jardin, cookéo ou encore le fameux robot cuiseur multifonctions "qui fait tout !". Ils ont aussi pu déguster les pâtisseries fabriquées par les parents des élèves ainsi que les crêpes.

Les bénéfices du loto sont reversés entièrement à la coopérative scolaire du RPI pour aider au financement des voyages scolaires ainsi qu'à l'achat de matériel.



Samedi 17 mars, petits et grands du RPI Heugnes - Pellevoisin se sont retrouvés déguisés à la salle de la gare de Pellevoisin, à l'occasion du carnaval organisé par l'APE.

C'est un défilé coloré sur le thème du potager qui s'est rendu à l'EHPAD Béthanie en compagnie des Pellevoizikos, pour le plus grand bonheur des résidents.

Tout ce petit monde de légumes, fruits et jardiniers en herbe est ensuite revenu à la gare pour brûler Monsieur carnaval sous une pluie de confetti.

Un goûter clôturait cet après-midi festif et convivial.



Sandra Tixier
Trésorière

La Foire de Pentecôte



Comme à l'accoutumée les Pellevoiz'zicos animent la Foire.



Le soleil étant de la partie, les gens se sont déplacés en nombre.



Randonnées pédestres
Organisées par le Comité des Fêtes.

La relève est assurée
pour nos randonnées futures !

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) aux transports scolaires pourront le faire via le site www.remi-centrevaldeloire.fr/ à compter du 1^{er} juin 2018.

Les tarifs sont de 25 € par enfant (dans la limite de 50 € par représentant légal) jusqu'au 23 juillet. Pour les demandes de reconduction de carte de transport scolaire déposées après la date limite, ce montant est majoré de 10 € (dans la limite de 20 € par représentant légal).



École d'Heugnes

- Les élèves de l'école d'Heugnes ont effectué leur voyage scolaire de fin d'année au Futuroscope le 15 Mai dernier. Ils ont ainsi pu profiter de nombreuses attractions proposées par le parc et sont revenus enchantés.



-Le Mardi 22 Mai, la gendarmerie d'Ecueillé est intervenue auprès de la classe de CE2-CM1-CM2 afin de sensibiliser les élèves aux usages et risques liés à Internet. A l'issue de l'intervention, les élèves de CM2 ont été soumis à un questionnaire réussi avec succès, leur permettant d'obtenir le permis Internet.

-Dans le cadre d'un projet chorale en partenariat avec l'école de Langé et l'EHPAD d'Ecueillé, les élèves de l'école d'Heugnes ont assisté à sept séances menées par l'intervenant Karl Bonduelle. Ils ont ainsi acquis des connaissances en éducation musicale, notamment par l'intermédiaire d'apprentissage de chants. Une représentation se fera le jeudi 14 Juin à 19h30 à la salle des fêtes d'Ecueillé lors de la fête de la musique.

- Vendredi 15 Juin : représentation des élèves du RPI Heugnes - Pellevoisin, suivie d'une kermesse proposant une vente de boissons et gourmandises ainsi que divers stands de jeux.

LE TRAIN DU BAS-BERRY RECHERCHE DES BENEVOLES

Avec ses 40 kilomètres de ligne, ses gares et bâtiments techniques, ses matériels historiques, le TRAIN HISTORIQUE & TOURISTIQUE DU BAS-BERRY représente un bel ensemble ferroviaire protégé.

Son parcours va d'ARGY à VALENCAY.

Son exploitation est confiée à la SABA (Société d'animation du BLANC ARGENT) et à ses bénévoles.

Dans une volonté déterminée de développement de ce vecteur économique-touristique, il est nécessaire de renforcer pratiquement tous les secteurs d'intervention.

Toutes les compétences sont les bienvenues :

- 👤 Accompagnement voyageurs,
- 👤 Vente de billets et des produits dérivés,
- 👤 Commercialisation,
- 👤 Secrétariat,
- 👤 Formation et conduite des matériels roulants,
- 👤 Mécaniciens,
- 👤 Menuisiers,
- 👤 Peintres,
- 👤 Etc...

Alors,

- Le projet vous intéresse,
- Vous souhaitez participer à cette aventure,
- Vous avez un peu de temps disponible,
- Vous avez envie de développer de nouvelles compétences,
-

Alors n'hésitez pas à rejoindre l'équipe : traindubasberry@gmail.com ou

☎ 06 19 88 56 95 (Jacques BRISOU, Président).

Info voirie

Des travaux de voirie (point à temps) vont être effectués sur des voies communautaires de notre territoire entre le 23 juillet et le 3 août prochain par l'entreprise SOBECA.

D'autre part, d'autres travaux de voirie, de reprofilage, de purge auront lieu dans l'été, voire en septembre prochain sur les voies communales de la Pinardière à la Butte et de la Fosse Blanche aux Doucés.

La circulation sera peut-être légèrement impactée, soyez indulgents dans cette période.

Merci à tous.

Philippe KOCHER.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h

Téléphone : 02 54 39 01 85

Fax : 09 70 32 43 77

Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr

Site internet : www.heugnes.fr

URGENCES :

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

ETAT CIVIL

Décès de Monsieur PENSIER René le 28 avril 2018
Naissance de Shayna PERRAGIN le 5 mai 2018
Mariage de Sabrina BIDON et de Ludovic GUILBERT le 9 mai 2018



Dates à retenir ...

10 juin : passage du 19eme tour Boischaut Champagne Brenne entre 16 h 00 et 17 h 00
15 juin : fête du RPI Heugnes – Pellevoisin à l'école de Heugnes
17 juin : assemblée générale de l'AS Heugnes à 10 h 00

« Il était une fois les lieudits de Heugnes »

L'Association Géohistorique d'Information sur le Patrimoine (A.G.I.P.) nous autorise à vous présenter le toponyme de chaque lieudit de notre commune.

48. LE CARROIR Un carroir est un carrefour de quatre chemins.

Le Carroi est le chantier des tailleurs de pierres ; il est clos et de forme carré. Ce terme signifie : lieu où l'on « carrait » (mettait au carré) la pierre de construction. La pierre quadrangulaire ou parpaing était appelée à l'époque « carré long » ou « pierre franche ». Le Carroi est un terrain plat de forme carrée aménagé en chantier. (Cf. Le Petit Carroi, Grand Pressigny (37) ; Le Grand Carroi, Thilouze (37) ; Le Carroi, Heugnes (36)).

Les robins sont les ouvriers de la corporation qui portaient traditionnellement une biau de blanche sans capuchon et une corde pour éviter de déchirer l'habit de travail.

C'était la corporation « jurée » qui fournissait l'habit de travail ou "robe". Ils travaillent normalement du lever du soleil aux vèpres, l'été. Le travail dure parfois 10 heures sans interruptions produisant 45 pierres carrées par jour environ. Toutes les fêtes religieuses importantes sont chômées, soit cent vingt jours par an.

Au treizième siècle, les tailleurs de pierre appartenaient à la communauté des maçons. Régis par des statuts de moyenne justice, ils étaient comme eux soumis à l'autorité du Premier Maçon ou Maître des Maçons. Chaque Contremaître ou chef de communauté de tailleurs de pierre avait le droit qu'à un seul apprenti. L'apprentissage durait six années et préparait au statut d'aspirant tailleur de pierre, il fallait encore dix années de pratique pour espérer devenir un maître de communauté. Le travail à la lumière était interdit pour les apprentis qui restaient à la carrière dans les loges. (Sortes de grandes chambres souterraines qui servaient d'ateliers)

La corporation avait pour patron Saint-Blaise appelée "Monsieur S. Blesmes". Une tradition qui remontait à Charles Martel voulait que les tailleurs de pierre eussent été exemptés du service de guet bourgeois. "ils sont quite de guet très le tans (depuis le temps) de Charles Martel, si corne li preud'ome l'ont oï dire de père à fil (de père en fils)" (Livre des métiers, titre XLVIII)

La taille de 1292 mentionne 12 tailleurs; celle de 1313 seulement 31 tailleurs de pierre. Les tailleurs de pierre portant la robe étaient à l'origine sortis des charpentiers bâtisseurs (Gilde des Espilleurs) et restaient toujours unis à la corporation des maçons prenant le nom "entailleurs de pierre, espilleurs, etc..." (Cf. Oublaise, Luçay-le-Male (36) ; Le Carroir, Heugnes (36))

C'est un hameau qui comptait 34 habitants signalé par M. Eugène Hubert en 1886.

50. L'ORMEAU C'est un arbre de Justice et un fief relevant de Poitiers et de l'Occitanie.

Dans le Recueil Historique des Gaules, on mentionne un diplôme de Louis V d'Outremer confirmant les possessions de l'Abbaye Saint Julien de Tours en 943, et citant « les Ormeaux ». (Recueil historique des Gaules, X, 598)

C'est le plus ancien qui est un arbre de Justice : Le roi Robert rendait la justice sous un grand orme. (Cf. L'ormeau de la Justice, Varennes (37) ; Le Grand Ormeau, Grand Pressigny (37) ; Le Grand Ormeau, Sepmes (37) ; L'ormeau, Chatellerault-Est (86) ; Le Grand Ormeau, Loché sur Indrois (37) ; Le Grand Ormeau, Sublaines (37) ; Le Grand Ormeau, Lemé (37) ; Le Grand Ormeau, Cléré les Bois (36) ; Le Grand Ormeau, Vouvray (37) ; Les Ormes (86) ; L'Ormeau du Roi, Saint Gervais les Trois Clochers (86) ; L'Ormeau, Saint-Genou (38) ; L'Ormeau, Heugnes (36))

C'est un hameau qui comptait 9 habitants signalé par M. Eugène Hubert en 1886.

51. LA SAVARDIERE OU LA SALVARDIERE C'est une salle nobiliaire et un ancien fief.

Ce nom provient de « Salle », entrepôt de blé avec une garnison romaine et de « verd » garde. (Cf. Salvart, Saint-Sauveur (86) ; La Croix Salvart, Cenon (86) ; La Celle ou La Salle, Chatellerault-Est Antoigné (86) ; Les Rouches-Sallées ou Soudor, Bossée (37) ; Les Rouches-Sallées, Bossée (37) ; La Salle ou La Celle à La Noune, Naintré (86) ; La Salle dite « aux Romains », Amboise (37) ; Puy-Salle, Yzeures sur Creuse (37) ; Celles ou Salles, Thuré (86) ; La Savaterie ou La Salvatière, Marcay (37) ; Salles Chevaleau, Preuilly sur Claise (37) ; La Sabardière, Saint Jean-Saint Germain (37) ; La Salvarderie ou La Salle-Verderie, Chambon (37) ; La Savatte ou La Salbatte, Buzançais (36) ; Salvard, Bouges (36) ; Salvart, Douadic (36) ; Moulin Salsard, Luçay-le-Mâle (36) ; La Savardière ou la Salvardière, Heugnes (36))

Dans les lieux appelés « La Salle », on constate un matériel archéologique abondant de l'époque gallo-romaine. On y retrouve parfois des réserves à blé souterraines et des souterrains refuges. (Cf. Rouches Sallées, Bossée (37) ; Salles aux Romains, Amboise (37) ; Salles-Chevaleau, Preuilly sur Claise (37) ; Salvart, les Ormes (86) ; Salvart, Saint Sauveur (86) ; Les Salbardières, Saint Sauveur (86) ; La Savaterie ou La Salvatière, Marcay (37) ; Chapelle Salbeuf, Loches (37) ; Grotte Salbeuf, La Chapelle Blanche (37) ; La Salle à la Noune, Naintré (86) ; La Salvarderie ou La Salle-Verderie, Chambon (37) ; La Savatte ou La Salbatte, Buzançais (36) ; Moulin Salsard, Luçay-le-Mâle (36) ; La Savardière ou la Salvardière, Heugnes (36)).

Le suffixe « ardière » exprime l'action d'un feu, du verbe latin « ardere » : brûler, incendier, consumer. Les dérivés sont très nombreux comme ardent, ardeur, azalée, bois arsin, argent, argus, argile, argument...correspond à la lumière d'une blancheur éclatante rappelant celle de l'éclair avec sa rapidité. Par extension, il exprime comme superlatif, le guerrier vainqueur, rapide comme l'éclair avec une lame d'épée éclatante au cœur de la mêlée avec une notion de vaillance, de valeur au combat, de gloire et de popularité. (Cf. La Fouchardière, Ayron (86) ; La Fouchardière, Chatellerault-Est (86) ; La Fouchardière, Antoigné, Chatellerault (86) ; La Fuchard ou La Fouchard, Chezelles (37) ; La Fouchardière, Saint Christophe (86) ; La Fouchardière, Ingrandes sur Vienne (86) ; La Fouchardière, Thuré (86) ; La Pichardière, Artannes (37) ; La Haute Mignardière, Ballan-Miré (37) ; La Savardière ou la Salvardière, Heugnes (36)).

D'après les notes de Monsieur BOURDY Christian.

HEUGNES

(près d'ECUEILLE 36)

12 Août 2018 de 6h à 18h

BROCANTE

Emplacement gratuit / Restauration à l'Auberge

Renseignement au

06.08.02.08.46 / 06.89.21.85.88

14 Août 2018 à 13 h

25^e Grand PRIX CYCLISTE

« Christian FENIOUX »

5^{ème} manche de coupe de France de DN2

« Souvenir Gilles MALARD »

15 Août 2018

74^e CAVALCADE

Jour et Nuit, 16h et 22h30

Fête foraine avec ses chars
et ses musiques.

19h ANIMATION AVEC LA CHANTEUSE TIANA LORIS
RESTAURATION A L'AUBERGE

23h FEU D'ARTIFICE RUGGIERI

BAL animé PAR CLODI SYSTEM

ENTREE GRATUITE



INPS : NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE